

BIODIVERSITÉ

Le bocage, ses haies, ses mares et ses prairies



On appelle "bocage" un paysage agricole composé de prairies maillonnées d'un réseau plus ou moins dense de haies et bosquets. Il s'oppose au paysage d'open-field que l'on rencontre dans les plaines du centre de la France. On rencontre des ensembles bocagers en arrière de la bande littorale, à La Turballe, Mesquer, Saint-Molf, Guérande et Saint-Lyphard et dans le nord du territoire, à Assérac, Férel, Camoël et Herbignac.

Les structures bocagères ont très fortement souffert dans la plupart des communes lors des remembrements fonciers menés jusque dans les années 90. Cependant, certaines communes du territoire ont mené des remembrements plus délicats. Ainsi, la commune de Férel présente encore **135** km de haies pour une surface communale de **2 890** ha.

Cap Atlantique a engagé en partenariat avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire l'élaboration d'un schéma bocager. Concrètement, les objectifs visés par cette démarche sont :

- ▶ Inventorier le maillage bocager du territoire (haies bocagères) ;
- ▶ Faire un état des lieux de son évolution historique ;
- ▶ Identifier les secteurs prioritaires pour la préservation et la restauration des haies dans un objectif de qualité de l'eau et de biodiversité ;
- ▶ Élaborer un programme d'action de plantation.

Pourquoi (re)planter des haies bocagères ?

Les haies bocagères sont des éléments structurants de nos paysages, véritables maillons de notre patrimoine local. Elles assurent différentes fonctions essentielles tant d'un point de vue économique que vis-à-vis de la qualité de l'eau, de la biodiversité et de la préservation des sols.



Chevêche d'Athéna.
© Antoine Gergaud

Les haies associées aux prairies et mares pour former le réseau bocager contribuent très fortement à la trame verte et bleue du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) de Cap Atlantique. Des réservoirs de biodiversité bocager sont notamment présents sur la commune de Férel et accueillent une biodiversité remarquable et menacée : Chevêche d'Athéna, Alouette lulu ou encore Pipit des arbres y sont fréquents. A titre d'exemple, on estime qu'une haie avec un effet brise vent efficace permet d'augmenter les rendements agricoles (production animale ou végétale) de 6 à 20 % (*Soltner, 1995*).

Malheureusement, des arrachages de haies arrivent encore et certaines opérations d'entretien sont menées alors que les oiseaux sont en pleine période de nidification. Un accompagnement de différents maîtres d'ouvrage est prévu pour améliorer la prise en compte de la haie et de la biodiversité dans les entretiens ruraux. Certaines communes ont une politique volontariste de préservation des haies dans leur PLU, en les classant comme élément du paysage à préserver au titre de l'article L153-23 du code de l'urbanisme. Cette protection n'empêche bien entendu pas leur entretien.

Les mares, composantes du bocage et réservoirs de biodiversité !



Comme les haies, les mares sont une composante indissociable du bocage. Intimement liées à l'élevage, elles sont, pour la plupart d'entre-elles, artificielles et donc créées par les éleveurs pour abreuver leurs animaux. Temporaires ou permanentes, elles sont soit alimentées par les pluies, soit par des fossés ou par une nappe phréatique.

Selon leur exposition, leur profondeur, leur sol, elles présentent une grande variabilité et accueillent une faune (invertébrés, amphibiens, ...) et une flore variée. Elles servent également de point d'eau pour de nombreuses espèces animales : hérissons, chevreuils, ...

Faute d'entretien (débroussaillage, curage), elles sont envahies par la végétation et se combent naturellement pour finir par disparaître.



De nombreuses mares, inutilisées en raison d'une qualité d'eau médiocre pour l'abreuvement des animaux, ont déjà disparu naturellement ou volontairement par remblaiement ou encore transformation en retenue collinaire pour l'irrigation.

Dorénavant protégées par les PLU, ou encore par le code de l'environnement lorsqu'elles abritent certaines espèces animales ou végétales protégées, les quelques centaines de mares encore présentes sur le territoire méritent notre attention. En effet, plutôt préservées des invasions biologiques que connaissent les grandes zones de marais (jussie, écrevisse de Louisiane, ...), les mares constituent des îlots de biodiversité pour nombre d'espèces remarquables : Tritons crêtés et marbrés, Flûteau nageant, ...



Pour préserver cette biodiversité, Cap Atlantique mène donc des actions de restauration de mares depuis 2011 dans le cadre de différents programmes :

- ▶ Contrat Régional de Bassin Versant et Contrat Nature avec le Parc Naturel Régional de Brière et la Région Pays de la Loire,
- ▶ Territoire à Energie Positive Croissance Verte avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire,
- ▶ Plans de Gestion des Terrains du Conservatoire du Littoral,
- ▶ ou encore Contrats Natura 2000, ...

Ainsi, ce ne sont pas moins de **150** mares qui ont été restaurées par l'intercommunalité entre 2011 et 2018, en faveur de ces espèces menacées et en lien permanent avec les propriétaires et agriculteurs utilisant ces mares.

Un exemple d'action menée à Férel en 2017 :



La mare (juillet 2017).



La mare restaurée en avril 2018, curée, mise en défens du piétinement des bovins et équipée d'une pompe à museau pour leur abreuvement.



Le flûteau nageant occupe les 2/3 de la mare après restauration.



Communauté d'agglomération de la Presqu'île de Guérande - Atlantique

3 Avenue des Noëles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

📞 **02 51 75 06 80**